

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14727**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme spécialité Responsable de collectivités locales, de projets européens, de projets urbains et d'environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Administrateur(trice) général(e) du CNAM

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340 Spécialités plurivalentes des services a la collectivité, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la licence professionnelle « « Responsable de Collectivités Locales, de projets européens, de projets urbains et d'environnement » » est appelé à devenir un cadre de niveau intermédiaire, collaborateur direct des décideurs en termes de collectivités locales ainsi que dans l'urbanisme ou l'environnement.

Sa mission consiste à établir un recueil de l'activité. Ce métier, de création récente, connaît des évolutions permanentes, impactées par des facteurs internes et externes de la législation.

L'activité requiert de réelles compétences dont les plus essentielles se caractérisent par :
une maîtrise réelle du fonctionnement global des collectivités locales, ainsi que de l'organisation et des projets de conception urbaines et environnementales.

une bonne capacité de synthèse, de la rigueur et une réelle autonomie

une aptitude à maîtriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication

un sens aigu des contacts et de la pédagogie

FONCTION 1 : ANALYSE ET COMPREHENSION DE L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ECONOMIQUE DES COLLECTIVITES LOCALES, DES PROJETS URBAINS ET DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX
Connaissance des systèmes de financement, d'organisation et des structures de décision dans le secteur de l'urbanisme, des collectivités locales, et de l'environnement.

Maîtrise de l'environnement législatif, conventionnel et capacité à suivre ses évolutions

FONCTION 2 : GESTION ET OPTIMISATION DES DONNEES

Connaissance et maîtrise des outils bureautiques et des technologies liées aux exigences législatives

Veille documentaire et statistique

Cartographique (Système Information Géographique)

FONCTION 3 : STRUCTURATION ET ADAPTATION

Capacité à proposer et mettre en oeuvre :

- A la gestion de collectivités locales ;

- A l'assistance de gestion de projet urbain ;

- A l'assistance de gestion de projet environnementaux.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Collectivités locales, Cabinet d'architectes et de conceptions urbaines, institutions environnementales (DRIRE, Syndicat mixte, etc.).

Assistant de collectivités locales,

Assistant de conception urbaine

Assistant environnementale,

Assistant sociaux.

Responsables en collectivité locales

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Structure, organisation et gestion des collectivités locales

Politiques européennes et services publics d'intérêt général

Organisation et management des entreprises en lien avec les collectivités publiques

Droit public appliqué

Finances publiques locales appliquées.

Trest Bulat niveau 1

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury se compose de -50% d'enseignants du Cnam -50% d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	L'Administrateur général ou son représentant (président du jury), 4 enseignants du pôle, 2 professionnels, le responsable ou son représentant du service VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19/07/2005 (n°d'habilitation : 20050402)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Arrêté du 28 juin 2012 (habilitation jusqu'en 2018-2019)

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.cnam.fr

Lieu(x) de certification :

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) : Île-de-France - Paris (75) []

Cnam

292 rue Saint Martin

75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Paris

Champagne Ardenne

Lorraine

Historique de la certification :

Certification précédente : Management des organisations spécialité Responsable territorial